

A vos côtés, chaque jour



Actions UDPA AEP

Droits d'entrée à 4,85 % hors marché et satisfaction en demi-teinte sur l'abondement Epargne PU/VL



AU MENU

- ✓ 2 questions à Guillaume Borie
- ✓ Souscription MRP comment faire ?
- ✓ Abondement et Booster
- ✓ QVT : bien s'installer à son poste de travail
- ✓ **Votez pour nos candidats au conseil de surveillance fonds FCPE**
- ✓ CNI campagne chèques vacances
- ✓ Parole du terrain sur 4,85 %

L'UDPA se réjouit du développement des collectives attendu en 2021 pour Axa, alors pourquoi se priver du dynamisme des commerciaux AEP ? Des collègues quittent le réseau AEP, car ils ne peuvent apporter ce service à leurs clients. C'est contradictoire de vouloir embarquer les commerciaux vers les Entreprises sans que ceux-ci soient dotés de la gamme de produits. A titre d'exemple le contrat standard des collectives des TPE de 1 à 5 salariés est simple à souscrire. Aujourd'hui seuls nos classes S ont un accès FIA, mais ils ne sont pas animés et le process est long ce qui décourage plus d'un commercial.

Guillaume Borie nous répond qu' une réflexion est en cours, mais que la productivité devra être suffisante car l'investissement est coûteux.

L'UDPA affirme que nous ne pouvons pas négliger la satisfaction du client PRO en IARD, cela serait dommageable pour l'activité et la fidélité client.



Les mouvements de portefeuille en MRP, MRI, RC, Flotte garage doivent pouvoir se réaliser mais impossible, **faute d'outil OSE**. Avez-vous l'intention de doter le réseau AEP ?

Guillaume Borie est catégorique, le réseau AEP n'aura pas accès à OSE. Nos investissements portent sur nos activités cœur de métier, et nous gérons la décroissance de l'IARD avec respect pour les salariés concernés.

Certes la disparition des boosters a mis fin au casse tête de savoir sur quelle affaire les poser. Mais, du coup, **piloter son activité PU au mois le mois est difficile**, voir impossible. **Au moment de faire une affaire PU, comment peut-on savoir à l'avance quel volume total en Euros, UC et euro croissance sera enregistré ce mois-ci ? Être en mesure de connaître ce calcul est essentiel** car il conditionne la rémunération et joue dans la **négociation sur les droits d'entrée !**

L'abondement Epargne avait vocation au départ de simplifier, et encourager une activité régulière. Nous constatons qu'en réalisant une production régulière sur 12 mois le compteur UP est inférieur à celui généré par une activité sur un nombre de mois restreint puisque le volume d'UP sur une période plus courte permet d'atteindre les tranches supérieures et améliore la rémunération ainsi l'on aboutit à « gagner moins en faisant plus »...

De même piloter son activité et sa rémunération devient complexe et dépasse le seul sujet de la PU. Le booster permettait de disposer d'une certaine latitude qui pouvait parfois «sauver» un mois ou mieux percevoir une commission.

Pour l'UDPA conserver un booster pour une belle PU dont le taux de frais a été négocié au plus bas, pourrait compléter le dispositif d'abondement.

Aujourd'hui un conseiller hors classe D, n'a plus la possibilité de réaliser un avenant ou un contrat MRP. Les engagements le renvoient auprès de son « IMC ou d'un classe D pour l'émission » ! Dans la même situation ? **Contactez sans tarder un élu UDPA.**

L'UDPA, revendique le droit de répondre à la demande de votre client et vous permettre de gérer votre portefeuille IARD.

Aidez-nous à obtenir gain de cause. Contactez l'UDPA.

IPAD source de Troubles Musculosquelettiques

Qualité de Vie et des Conditions de Travail

3 revendications simples pour répondre à l'obligation de l'employeur de prendre soin de la santé de tous ses salariés !

Préalable UDPA lu en CSE de février, la direction prend note !

La crise sanitaire a nécessité une adaptation du réseau AEP pour maintenir l'activité.

Pendant la période du confinement et à la demande de l'Entreprise, les salariés ont conservé le lien avec la clientèle, assuré le SAV, adapté leur process de vente à distance, et se sont formés.

Le 18 Mai 2020, les rendez-vous en clientèle ont repris, mais les nombreux échanges à distance par teams et les formations ont sensiblement modifié l'exercice du métier de commercial.

De sorte que sur l'année 2020, et en raison de la crise sanitaire, nos collègues ont été contraints de rester à leur domicile et ont supporté des frais supplémentaires dans la mise à disposition d'une pièce dédiée à leur activité nécessitant chauffage électrique et prise du repas à la maison.

Ces coûts sont restés à la charge du salarié et n'ont pu être répercutés dans leur enveloppe de frais professionnels.

Pour l'UDPA, il serait juste et équitable que l'Entreprise verse une prime d'un montant de 450 € aux salariés commerciaux en compensation.

Préconisation d'une bonne installation à son poste de travail



Impossible avec l'IPAD d'adopter une position correcte et les troubles musculo squelettiques se ressentent chez de nombreux commerciaux, du fait de l'inclinaison de la tête pour suivre l'écran de l'IPAD.

- L'UDPA revendique pour tous les commerciaux la dotation d'un écran supplémentaire.
- L'UDPA s'associe également à la demande de remboursement d'un fauteuil de bureau. pour éviter les troubles musculo squelettiques.

A vos côtés, chaque jour



ELECTIONS REPRÉSENTANTS FCPE

AXA FRANCE



Votez !

Convaincus que notre expérience de **représentants du personnel** et nos compétences métiers de **conseillers en gestion de patrimoine** seront des atouts pour faire entendre la voix des salariés aux conseils de surveillances des Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE), nous nous portons candidats pour vous représenter !

La loi "PACTE" de 2019 (qui est un peu la "loi RSE") modifie la gouvernance des fonds d'actionnariat salarié, en rendant systématique l'élection des représentants des porteurs de parts au conseil de surveillance de ces fonds. Du 22 au 30 mars, les salariés actionnaires seront invités à voter sur <https://axa.dovote.fr>.

En attribuant votre confiance à **Nathalie LOUSTALOT et Fernando JORGE**, vous aurez la garantie d'une représentation active soucieuse de la défense de vos intérêts.



**CHEQUES VACANCES
ANCV /CNI
du 8 mars au 10 avril**

Le montant sera déduit de votre plafond 2021. Il n'y aura pas de participation de la part du salarié.

Télécharger le document <https://www.impots.gouv.fr/verifavis/> puis charger le sur votre espace CNI.

Conseil UDPA scanner le document en PDF pour le transférer sur le site CNI.

Lors du dernier CSE, l'UDPA a de nouveau alerté la Direction sur les difficultés à vendre les frais d'entrée à 4,85% sur notre gamme épargne prime unique. La réponse que vous nous avez apportée nous semble incohérente avec la réalité du terrain. **Or la seule vérité à ce sujet, c'est celle qui remonte du terrain car tous les salariés sont confronté régulièrement à cette complexité de proposer des frais à 4,85% !**

Pour illustrer notre déclaration, votre représentant UDPA a donné lecture à la Direction du mail reçu d'un salarié qui a plus de 30 ans d'ancienneté dont voici quelques extraits « Il faut aujourd'hui avoir un discours commercial pour la vente du produit, un discours d'expert avec la collecte des informations MVC, de la rigueur pour les questions de déontologie et enfin une argumentation prégnante pour expliquer autant de frais d'entrée »; « Ne serait-il pas intéressant de se pencher sur une notion de chiffre d'affaire avec plusieurs paliers à atteindre ? Essayer de partir en conquête sans se focaliser sur la fin de l'entretien avec le couperet des frais d'entrée »; « Les clients veulent de l'expertise et sont prêts à tout remettre en cause sur un mauvais ou moins bon conseil mais combien sont-ils prêts à payer pour le temps passé et les conseils donnés. Je vois aussi une mise en concurrence plus importante, les sites dédiés à cela sont très regardés. Beaucoup d'incertitudes et seulement des remerciements sur les bons chiffres du réseau mais qu'en est-il de l'intérêt porté à notre qualité de travail au quotidien. »

A vos côtés, chaque jour



Dominique Gulluscio
06 74 53 70 09



Xavier Bouilly
06 40 46 29 16



Pascal Soullard
06 09 95 26 55



Christophe Rocher
06 09 94 06 87



Claudine Magusto Bourgeois
06 60 64 93 65



Giulia Schumacher
06 76 71 38 06



François Blanchecotte
06 09 11 87 43



Bertrand Testu de Balincourt
06 84 79 30 76



Jaime Martins
06 18 44 52 22



Christophe Sessiecq
06 03 78 61 86



Eric Graziani
06 51 11 45 44



Nathalie Loustalot
06 79 61 80 97



Fernando Jorge
06 89 90 11 97

Pourquoi pas vous ?

A vos côtés, chaque jour



Adhérez à l'

Syndicat autonome des salariés Axa



Nom :		Prénom	
Région :		Date entrée	
Métier :		Email	
Tél fixe		Tél Mobile	
Adresse		CP et Ville	

Le ____/____/2021 Signature

Cotisation	Commercial I (EB)	Commercial II (EI)	Inspection	Alternant
Par an	100 €	120 €	160 €	40 €
Par trimestre	25 €	30 €	40 €	10 €

Remettez votre adhésion à un délégué UDPA ou l'adresser au siège UDPA 207 Jardins de l'Arche 92000 Nanterre
Ou par mail service.udpa@axa.fr

Déduction fiscale
66 % du montant de la cotisation
remboursé sous forme de crédit d'impôt
l'année suivante.

Chèque (à l'ordre de l'UDPA)

Virement sur compte IBAN FR76 3000 3031 0500 7423 389 SOGEFRPP

Prélèvement trimestriel (joindre un RIB)

